

LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

SURENDETTEMENT



QUELS SONT LES ÉVÉNEMENTS PERMETTANT LE DÉBLOCAGE ("FAIT GÉNÉRATEUR") ?

- Surendettement du titulaire du compte.

DATE DE L'ÉVÉNEMENT (DATE DU "FAIT GÉNÉRATEUR") :

- Date de la demande de la Commission de Surendettement.
- Date du jugement du Tribunal d'Instance.

QUELS SONT LES CAS EXCLUS ?

- Procédure de redressement personnel.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'APPLICATION ?

La demande doit être adressée au teneur de compte par le Président/Secrétariat de la Commission de Surendettement des Particuliers ou par le Juge du Tribunal d'Instance.

QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?

- Demande du Président ou du Secrétariat de la Commission de Surendettement, spécifiant le montant des sommes à débloquenter par support
- ou**
- Décision du Juge (jugement ou ordonnance) du Tribunal d'Instance, spécifiant le montant des sommes à débloquenter par support.



IMPORTANT

Consultez la **fiche "généralités"** pour connaître les procédures et les conditions générales des cas de déblocage anticipé.

LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉS

GÉNÉRALITÉS

DROITS CONCERNÉS PAR LE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

RÈGLE GÉNÉRALE :
Il n'est pas possible de procéder au déblocage de sommes indisponibles, en dehors des cas prévus par le Code de travail (articles L. 3143-22 pour le PER, et L. 3143-1 depuis le PERCO) ou par le Code de Commerce (Articles L. 3141-1 et L. 3141-2).

Précision : Seules les sommes investies, assorti le versement du fait générateur (date de l'événement justifiant le déblocage) peuvent être réversibles à l'initiative du déblocage.

PRÉCISION CONCERNANT LA PARTICIPATION ET L'INTÉRESSEMENT :
Les droits relatifs au titre des sommes concernées, du fait générateur, sont régies par le règlement du fait générateur, lequel peut être combiné après leur investissement dans le PER ou PERCO/PERCOI. Les droits de l'épargné en cas de liquidation de la garantie du fait générateur peuvent être restitués uniquement en cas de droit de vote du titulaire du contrat de travail.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'APPLICATION ?

- Le présent document ne peut donner lieu à des remboursements anticipés (hors cas de déblocage anticipé autorisé). En outre, l'indisponibilité des fonds ne peut être levée que par le déblocage anticipé autorisé.
- Le présent document ne peut donner lieu à des remboursements anticipés (hors cas de déblocage anticipé autorisé).
- Les droits relatifs au titre des sommes concernées, du fait générateur, sont régies par le règlement du fait générateur, lequel peut être combiné après leur investissement dans le PER ou PERCO/PERCOI.
- Dans le cas de déblocage anticipé, les fonds les plus anciens sur le support d'épargne sont débloqués en priorité.

IMPORTANT

Le présent document ne peut donner lieu à des remboursements anticipés (hors cas de déblocage anticipé autorisé).

Les droits relatifs au titre des sommes concernées, du fait générateur, sont régies par le règlement du fait générateur, lequel peut être combiné après leur investissement dans le PER ou PERCO/PERCOI.

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES



BON À SAVOIR

Les fonds sont versés directement au titulaire du compte pour permettre à ce dernier de rembourser ses créanciers. Le teneur de compte a pour interdiction de rembourser directement les créanciers, sauf si la demande de la commission de surendettement ou l'ordonnance du Juge le prévoit expressément.

Les justificatifs listés sont les documents les plus couramment utilisés pour vérifier l'existence du fait générateur invoqué.



EN BREF

PLANS CONCERNÉS

- PEE / PEI
- PERCO / PERCOI
- PERECO / PERECOI

DÉLAI POUR FORMULER LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

À TOUT MOMENT

NOMBRE DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT AUTORISÉES

1



